

EQUIPEMENT	§)		
Feux de route	SCR (E)		
Feux de route compl.	-		
Feux de croisement	SCR (E)		
Feux de position	A (E)		
Feux de brouillard	-		
Feux stop	R-S1 (E)	Feux rouges	R-S1 (E)
		Feu de recul	-
Clignoteurs	av / lat. 4 (E)	l 5 (E)	ar 2a (E)
Catadioptrés	av -	l -	ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E)	l -	ar -
Avert. optique	oui Eclair. plaque 1/séparé		
Essuie-glace	2 balais avec/sans lave-glace		
Avertisseurs	LUCAS CH 5 0501 01 (98) dB/A		
	() dB/A		
	() dB/A		

INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule	Camion		
Marque et type	DODGE RG 15		
Homologation			
No	CH	3203 21	
Carrosserie			
Places total	3	avant	3
Poids à vide		Carburant	D
Charge utile		CV-impôt	29,51
Poids total	14400	Cylindrée	5794

REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:

- *) Frein à ressort: libération de secours: pression par circuit AV ou AR, automatique par soupape à 3 circuits; libération mécanique : vis au cylindre du frein
- **) Cabine : basculant, avec verrouillage

Variante de pneus:

jantes	B 70 x 20 x 600
pneus	10,00 R 20
Ply / atü	16 / 7,5
charge AV	5800
AR	10400

§) Les dimensions, le poids et l'équipement doivent être contrôlés

Un régulateur de la force de freinage n'est pas exigé, lorsque la charge utile est inférieure au poids à vide. (OCE art.14 al. 5)

Cale d'arrêt exigée

Insonorisation : tôles enduites de matière insonorisante, une de chaque côté et une au-dessous du moteur

Plombage : 1 sur vis de butée de plein-gaz.

A noter dans le permis de circulation:

- disque > 2,3 m exigé

Lieu et date de l'homologation

Coventry, 7. - 11.1.74

HOMOLOGATION FEDERALE DES TYPES DE VEHICULES